



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 11 OCT. 2023

ID : 087-218717809-20230927-2023037-DE

2023-037

**Nombre  
de Conseillers :**  
  
**en exercice -23-  
présents 15  
votants 23**

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le 27 septembre**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIERST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

**PRÉSENTS :** Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme ROCHETEAU, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS.

**ABSENTS :** M. LAUSERIE, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE, M. BÉNARD

**Pouvoirs :** M. LAUSERIE donne pouvoir à M. CHARVILLAT, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. PREUILH donne pouvoir à Pierre CHEVALIER, M. FOURNIER donne pouvoir à Claudette ROSSANDER, M. HAU donne pouvoir à Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY.

Madame Béatrice LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

## DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune, Madame le Maire propose de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Elle explique ces réajustements et soumet au Conseil Municipal la décision modificative :

- Décision modificative n°1 au Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ci-dessous,**

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 11 OCT. 2023

ID : 087-218717809-20230927-2023037-DE



**SUITE DE LA DÉLIBÉRATION  
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉSIGNATION DES ARTICLES</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>N°</b>	<b>INTITULÉ</b>		
<b><u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u></b>			
61551	Matériel roulant		+5 000,00€
61558	Autres biens mobiliers		+3 500,00€
6156	Maintenance		+7 000,00€
6184	Versement à des organismes de formation		+600,00€
6188	Autres frais divers		+2 300,00€
6232	Fêtes et cérémonies		+3 000,00€
<b><u>Chapitre 012 : Charges de personnel</u></b>			
6411	Personnel titulaire		-11 800,00€
6453	Cotisation aux caisses de retraites		+4 800,00€
6488	Autres charges de personnel		+5 500,00€
<b><u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u></b>			
6531	Indemnités élus		+500,00€
<b><u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u></b>			
678	Autres charges exceptionnelles		-17 850,00€
<b><u>Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</u></b>			
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse des écoles	+2 000,00€	
<b><u>Chapitre 77 : Produits exceptionnels</u></b>			
7714	Recouvrement sur créance admises en non valeur	+550,00€	
<b><u>Chapitre 023 : Virement section d'investissement</u></b>			
023	Virement section d'investissement		+4 745,63€
<b><u>Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections</u></b>			
722	Immobilisations corporelles	+4 745,63€	

**SUITE DE LA DÉLIBÉRATION  
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>DÉSIGNATION DES ARTICLES</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
<b>N°</b>	<b>INTITULÉ</b>		
<b><u>Chapitre 13 : Subvention d'investissement</u></b>			
1328	Subvention d'investissement	+21 400,00€	
<b><u>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</u></b>			
2031	Frais d'étude		-11 800,00€
2033	Annonces		-800,00€
2051	Concession et droits		-900,00€
<b><u>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</u></b>			
21534	Réseaux d'électrifications		+9 800,00€
2158	Autres installations,		-5 350,00€
<b><u>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</u></b>			
2313	Construction		+30 450,00€
<b><u>Chapitre 021 : Virement section de fonction</u></b>			
021	Virement section de	+4 745,63€	
<b><u>Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert</u></b>			
21538	Installations générales,		+4 745,63€
<b><u>Chapitre 041 : Opération patrimoniales</u></b>			
2031	Frais d'études	+17 949,96€	
2313	Constructions		+17 949,96€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme  
Le Maire,

**Claudette ROSSANDER**

Signé par : Claudette  
ROSSANDER  
Date : 10/10/2023  
Qualité : MAIRE